



CHAMPION DE BELGIQUE
Philippe Gilbert, l'état de grâce

P. 11 & 12

Le meilleur du sport
16 PAGES

4 PAGES SPÉCIALES
TOUR DE FRANCE



WIMBLEDON

Wickmayer - Malisse, deux Belges en quarts ?

P. 19 à 21



À SUIVRE EN DIRECT SUR **lesoir.be**

LE SOIR

lesoir.be

La galaxie « offshore » de Lucien D'Onofrio



P.18 **Enquête**

L'ancien homme fort du Standard, inculpé la semaine passée par la justice liégeoise, serait au centre d'un réseau complexe de sociétés-écrans destinées à blanchir de l'argent.

lapolitique

Silence radio de Charles Michel

Alors que les présidents des partis flamands se déchaînent contre Olivier Maingain, le patron du MR, Charles Michel, garde le silence. P. 4

lemonde

Budget européen sur fond de crise

La Commission prépare le cadre financier 2014-2020. L'heure est aux coupes claires et certains pays en ont assez de « payer pour les autres ». P. 8

Hu Jia libéré

Un des dissidents chinois les plus connus, Hu Jia, a été libéré dimanche, après trois ans de prison. P. 9

laculture

Mode : défilés belges

Dior par Van Assche, Demeulemeester, Simons ou Margiela : c'est bon, c'est belge. P. 29

NÉCROLOGIE & ANNONCES	26
CINÉMAS	28
BONS À DÉCOUPER	29
MOTS CHRISÉS & SUDOKU	33
BÉDÉ & HORIZOSCOPE	33
TÉLÉVISION	34-35
LOTÉRIE	35
MÉTÉO & PETITE GAZETTE	36

De Crem précipite le retrait d'Afghanistan

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE a pris tout le monde de court en annonçant que la Belgique allait réduire sa présence militaire de moitié.

L'Etat-major s'attendait à une réduction d'un quart des effectifs engagés en Afghanistan. Le ministre De Crem (CD&V) a pris tout le monde court en annonçant, hier midi, à la télévision, qu'il proposerait au gouvernement, à partir de 2012, une réduction de moitié de notre présence militaire - quelque 580 hommes, déployés essentiellement à l'aéroport de Kaboul et à Kandahar.

Il existait une pression en faveur d'un certain désengagement tant au sein du PS qu'à l'intérieur du CD&V, voire, dans une certaine mesure, du MR. S'est ajoutée une pression européenne, favorable à la cohérence du retrait européen d'Afghanistan. Jeudi, dans la foulée du discours de Barack Obama relatif au retrait d'un quart des effectifs américains d'ici à la fin de l'été 2012, la France annonçait ainsi qu'environ un millier des 4.000 militaires déployés dans l'est du pays seraient retirés d'ici à septembre 2012. ■



LE MINISTRE DE CREM propose de réduire le déploiement belge de 240, voire à 300 soldats, essentiellement en se retirant de l'aéroport de Kaboul. © BENOIT DOPPAGNE / BELGA.

► P. 2 **L'ÉDITO**
► P. 3 **NOS INFORMATIONS**

Tabac : 3.000 cafés contrôlés cet été

C'est la fin d'une époque. Ce vendredi 1^{er} juillet, il sera définitivement interdit de fumer au café en Belgique. Enfin, sauf si le cafetier construit un fumoir isolé de tout - une sorte d'aquarium à fumée - où le consommateur pourra emporter sa boisson, mais pas être servi... La Belgique est le 20^e pays européen à adopter un tel interdit, dicté par la protection de la santé.

Afin de ne pas créer d'iniquité, les contrôles dans les débits de boissons seront multipliés par six en juillet-août. Trois mille établissements seront ainsi contrôlés.

Les quelques dizaines d'agents du service « Tabac et alcool » du SPF Santé publique qui vont entrer en piste ont reçu une formation spécifique. La psychologie n'a pas été négligée. « La situa-

tion est stressante pour les exploitants de cafés, et notre rôle est de faire respecter la loi, pas de leur faire la chasse, explique Paul Van den Meerse, le chef du service. Lors d'un premier contrôle, si la loi n'est pas respectée, nous établirons un avertissement. Sans frais. Un second contrôle suivra nécessairement dans un délai... assez bref. Et une amende, de 143 à 1.650 euros, en cas de récidive. »

Dans ce contexte, nous dévoilons les résultats d'une enquête scientifique, qui montre que la simple exposition à la fumée dite « secondaire » - le tabagisme passif - rend les adolescents non fumeurs davantage accros à la nicotine... avant même qu'ils ne soient eux-mêmes devenus fumeurs. ■

► P. 2 & 3 **NOTRE DOSSIER**

Aurait-on pu éviter la mort d'Andy ?

C'est ce lundi que Jonathan Brichard, reconnu coupable du meurtre, du viol et des tortures infligées au petit Andy Martini, 17 mois, connaîtra sa peine. Il risque 35 ans de prison.

La mère de l'enfant, Melissa Serrano Aznar, reconnue coupable de « non-assistance à personne en danger », n'est passible que de deux ans de prison.

Aujourd'hui, une question surgit : le petit Andy aurait-il pu être sauvé ? Il se trouve que, deux semaines avant le meurtre, sa mère avait été battue comme plâtre par Brichard et avait fini par se rendre à la police. Mais au bout de deux heures d'attente nocturne au commissariat de Charleroi, personne n'avait pu accuser la plainte de la jeune femme. De guerre lasse, elle quitta les lieux, se promettant de revenir le



SI LA MÈRE D'ANDY avait été entendue par les autorités, son bébé aurait-il évité le pire ? © D.R.

lendemain. Elle ne le fit pas.

Que se serait-il passé si la police et le parquet de Charleroi avaient été avertis du comportement de Brichard avant qu'il ne commette l'irréparable... ? ■

► P. 7 **NOS INFORMATIONS**

Robin des Bois reste hors la loi

Décidément, Robin des Bois ne passe toujours pas ! Le décret organisait un transfert de 8 millions d'euros, en termes de personnel et de subventions, des écoles « riches » vers les établissements les moins favorisés. A la demande du CDH, et après un accord politique au sein du gouvernement de la Communauté française, le décret n'agira plus que pour les subventions de fonctionnement.

Mais même amputés, ces transferts déplaisent aux écoles libres du Brabant. Épaulées par des écoles bruxelloises ainsi que par certaines communes (Waterloo, par exemple), elles s'apprentent à saisir la Cour constitutionnelle. ■

► P. 6 **NOTRE ARTICLE**



La galaxie offshore de D'Onofrio

LA FORTUNE de Lucien D'Onofrio se trouve sur des comptes suisses détenus par un réseau de sociétés écran pilotées par Maurizio Delmenico

ENQUÊTE

C'est un véritable réseau, opaque, de sociétés offshore domiciliées aux quatre coins du globe, qui était piloté par Maurizio Delmenico pour chapeauter les activités professionnelles de son ami Lucien D'Onofrio, l'ex-homme fort du Standard de Liège. Pour rappel, les deux hommes ont été inculpés, mercredi dernier, par le juge d'instruction liégeois Philippe Richard pour faux, usage de faux et blanchiment d'argent dans le cadre d'une association criminelle. Ils risquent jusqu'à cinq ans de prison et des amendes. *Le Soir* a identifié pas moins de 10 coquilles administrées par Delmenico, « l'architecte » de ces montages. Trois offshore sont domiciliées au Panama, deux au Liechtenstein, deux aux Iles Vierges britanniques, une aux Pays-Bas, une en Irlande et, enfin, une au Royaume-Uni. Au moins 5 de ces coquilles sont encore actives aujourd'hui.

Toutes ces sociétés auraient des comptes bancaires en Suisse, plaque tournante des flux financiers de Lucien D'Onofrio. Un homme qui cultive la discrétion à l'extrême :

son nom n'apparaît officiellement que dans deux panaméennes. Mais il contrôlerait, selon une source proche de l'enquête, les 8 autres coquilles via des prête-noms, dont Delmenico. Cette galaxie de sociétés interconnectées sert principalement deux objectifs. Primo, récolter les commissions perçues par D'Onofrio lors des dizaines de transferts de joueurs dans lesquels il est intervenu, soit comme agent, soit comme « facilitateur » entre un club et un autre agent. Au moins quatre offshore auraient été utilisées à cette fin par l'ex-vice-président du Standard.

Dans un second temps, il s'agit de réinvestir ces fonds dans l'économie réelle. Trois offshore ont joué ce rôle en Belgique, en investissant dans la SA Standard de Liège ou en achetant des biens immobiliers (appartement, maisons). L'inculpation de D'Onofrio et Delmenico signifie que la justice estime posséder suffisamment d'éléments attestant qu'une partie des commissions perçues par D'Onofrio sont le fruit de fausses factures et ont échappé au fisc et à la sécurité sociale. Bref, qu'il s'agirait d'argent noir qui aurait été blanchi en Belgique via des sociétés-écrans domiciliées aux Pays-Bas, au Panama et au Liechtenstein.

Contacté par *Le Soir*, Luciano D'Onofrio n'a souhaité faire « aucun commentaire sur cette affaire ». Quant à Maurizio Delmenico, il n'était pas joignable ce week-end. ■

DAVID LELOUP

Enquête menée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Communauté française.

LUCIEN D'ONOFRIO a été inculpé mercredi passé par la justice liégeoise. ©BELGA.

FOOTBALL

Les 10 sociétés écran

1 Mondial Service International Ltd. Inc. - INCULPÉE

Domicile : Panama City, Panama – Création : 5 novembre 1986 – Statut : active
Créée à l'époque où Lucien D'Onofrio était manager général du FC Porto, Mondial Service (MSI) apparaît dans l'affaire de la comptabilité occulte du SC Toulon, un scandale qui éclate au début des années 1990. En 1989, cette offshore émet une fausse facture d'une valeur de 222.000 euros au préjudice du SC Toulon pour des frais fictifs « de commission, publicité et marketing ». Une partie de cet argent sera discrètement reversée à Rolland Courbis, à l'époque l'entraîneur du club. En 1995, D'Onofrio sera condamné pour ces faits par le tribunal correctionnel de Marseille : un an de prison avec sursis et 7.600 euros d'amende. MSI, dont Delmenico est le trésorier, est toujours active aujourd'hui : c'est elle qui loue la maison de D'Onofrio à Alalunga (lire ci-dessous). D.L.

2 International Agency for Marketing Ltd. - INCULPÉE

Domicile : Vaduz, Liechtenstein – Création : 20 avril 1988 – Statut : active
Créée moins de deux ans après MSI, cette offshore a servi de caisse de transit pour la réception et le paiement de commissions occultes dans le cadre des transferts de plusieurs joueurs de l'Olympique de Marseille (OM), entre 1997 et 1999. Peu après l'acquisition de Fabrizio Ravanelli par l'OM en 1997, une commission de 808.000 euros a été versée sur le compte suisse d'IAM à la Corner Banca de Lugano. Sur ordre de Maurizio Delmenico, administrateur d'IAM, celle-ci reversera une rétrocommission de 152.000 euros à Rolland Courbis sur le compte anonyme « Frizione » ouvert également à la Corner Banca. Les statuts d'IAM ont été modifiés le 26 avril 2004, deux jours après que le juge d'instruction Richard ait été saisi de l'affaire. D.L.

3 Corporate Press Limited - INCULPÉE

Domicile : Londres, Royaume-Uni – Création : 11 juillet 2002 – Statut : dissoute (2011)
C'est l'une des deux sociétés identifiées créée après l'arrivée de D'Onofrio au Standard. Delmenico en est l'unique directeur depuis 2002. Le capital de cette société de consultation, soit 1.000 livres sterling, est réparti en une seule action au porteur, détenue par D'Onofrio. Pourtant, dans les comptes 2007 que *Le Soir* s'est procurés, Delmenico déclare être « incapable d'identifier le bénéficiaire ultime de la société ». Lors de perquisitions, les limiers liégeois ont découvert des fausses factures émises par Corporate Press lors de plusieurs transferts, dont celui de Sergio Conceição, à l'été 2003, de l'Inter de Milan à la Lazio de Rome. D.L.

4 Barnross Developments Limited

Domicile : Dublin, Irlande – Création : 3 décembre 1992 – Statut : dissoute (2001)
Créée par un fiduciaire de Guernesey, Barnross Developments aurait surfacturé des services de consultation, jugés bidon par les limiers liégeois, pour ensuite reverser ces sommes comme compléments de salaires à des joueurs fraîchement transférés. Selon les derniers comptes, le chiffre d'affaires atteignait 4.407.842 de francs suisses en 1999 (2,7 millions d'euros). Fait significatif, l'auditeur qui a validé ces comptes indique qu'il a été « incapable de vérifier le chiffre d'affaires et le montant des ventes car les commissions et les frais étaient fondés sur des accords verbaux ». L'actionariat est encore plus opaque puisqu'il s'agit d'offshore domiciliées aux Iles Vierges britanniques, un paradis fiscal très secret. Dissoute en 2001, Barnross était domiciliée dans le quartier des banques de Dublin à l'adresse du cabinet Kearney Curran & Co., l'un des principaux « grossistes » en sociétés offshore, où sont domiciliées des centaines de sociétés boîte-aux-lettres. D.L.

5 Selancy Corporation

Domicile : Panama City, Panama – Création : 11 janvier 2005 – Statut : active
C'est la seule offshore du réseau à avoir été fondée après l'ouverture de l'instruction judiciaire liégeoise, fin avril 2004. Delmenico en est le trésorier, mais c'est Lucien D'Onofrio en personne qui est aux commandes de Selancy, en tant que directeur et président du conseil d'administration, depuis le 30 mars 2005. Selon nos informations, les enquêteurs ignorent le rôle exact joué par cette société dans le réseau offshore de D'Onofrio. Pour l'heure, donc, Selancy reste un gros point d'interrogation. D.L.

6 Statefare Securities Limited - Whitecourt Holdings Limited

Domicile : Tortola, Iles Vierges britanniques – Création : inconnue – Statut : inconnu
Domiciliées à Road Town, sur l'île de Tortola dans les Iles Vierges Britanniques, Statefare Securities et sa jumelle Whitecourt Holdings détenaient à elles deux les 2.000 actions de Barnross Developments, lorsque celle-ci fut dissoute. Statefare et Whitecourt semblent être deux sociétés holdings qui détiennent les offshore qui reçoivent les commissions. Les deux jumelles sont gérées par la même fiduciaire de Guernesey, celle qui avait créé Barnross en Irlande. Aux Iles Vierges, le registre des sociétés n'est pas public. De plus, il ne renseigne ni le nom des administrateurs ni celui des actionnaires. Seule une commission rogatoire permet d'obtenir ces informations, au terme d'une procédure souvent très longue... Les enquêteurs liégeois n'auraient pas envoyé une telle commission rogatoire à Tortola. D.L.

8 Harry Finance & Trade Inc.

Domicile : Panama City, Panama – Création : 12 déc. 1988 – Statut : dissoute (2003)
Lorsqu'il revient à Liège en 1998, Lucien D'Onofrio s'installe dans un appartement haut de gamme de 120 m², perché au dernier étage du somptueux hôtel de Grady situé au 13 rue Saint-Pierre. Officiellement, l'appartement est acheté en 1999 par Harry Finance & Trade, une offshore administrée de décembre 1998 jusqu'à sa dissolution, en octobre 2003, par Delmenico et deux prête-noms panaméens. Luciano D'Onofrio n'apparaît pas dans les statuts de la société, et l'origine des fonds ayant servi à l'achat de l'appartement reste à ce jour un mystère. Cet achat pourrait bien être la première opération de blanchiment présumé en bord de Meuse. A l'époque, le voisin direct de D'Onofrio n'est autre que l'architecte Charles Vandenhove. En 2000, D'Onofrio le chargera de rénover, à grands frais, le somptueux hôtel particulier du 18^e siècle qu'il occupe aujourd'hui, rue Bonne Fortune à Liège. D.L.

9 Alalunga Anstalt - INCULPÉE

Domicile : Vaduz, Liechtenstein – Création : 19 juin 1973 – Statut : active
Outre l'hôtel particulier habité par Lucien D'Onofrio, Alalunga possède aussi trois immeubles de rapport, à Ans, habités par des proches de l'ex-vice-président du Standard. Delmenico est le gestionnaire d'Alalunga. C'est lui qui a par exemple introduit la demande de permis d'urbanisme pour la restauration du bâtiment rue Bonne Fortune. L'ancien réviseur du Standard, Henri Lafosse, dispose quant à lui du pouvoir de signature pour Alalunga en Belgique. En juin 2009, tous les biens d'Alalunga ont été placés sous saisie conservatoire pénale par le juge d'instruction liégeois Philippe Richard. D.L.

10 Kick International Agency B.V. - INCULPÉE

Domicile : Amsterdam, Pays-Bas – Création : 9 septembre 1996 – Statut : active
La société IAM de Vaduz est l'actionnaire unique de Kick International depuis le 28 mai 1998. Soit trois jours après l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Standard au cours de laquelle le sauvetage du club s'est négocié. Kick International investira près de 3,6 millions d'euros dans la SA Standard de Liège entre avril 1999 et juin 2002. Domiciliée à Amsterdam chez le géant de l'audit KPMG, elle détient 10% des parts de la SA Standard de Liège. Ces parts ont été saisies le 20 juin par la justice liégeoise à titre conservatoire. Soit juste avant les inculpations de D'Onofrio et Delmenico, et la vente à Roland Duchâtelet des parts du club détenues par Magarita Louis-Dreyfus. D.L.

